

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Mise à jour de l'organigramme de la Communauté de Communes

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_001

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour »: 17
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Mise à jour de l'organigramme de la Communauté de Communes

Suite à la création du pôle Service à la Population, il est proposé au bureau d'approuver l'organigramme de la Communauté de Communes tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'organigramme de la Communauté de Communes tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 17 / 01 / 2023

et publié ou notifié

le 17 / 01 / 2023

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Mise à jour du règlement intérieur et du règlement de formation suite au transfert de l'EHPAD et de la Résidence Spécialisée au CIAS

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_002

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour »: 17
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Mise à jour du règlement intérieur et du règlement de formation suite au transfert de l'EHPAD et de la Résidence Spécialisée au CIAS

Suite à l'avis favorable du Comité technique en date du 24 novembre 2022, il est proposé au bureau d'approuver le règlement intérieur ainsi que le règlement de formation suite au transfert de l'EHPAD et de la Résidence Spécialisée au CIAS tels qu'annexés à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver les deux règlements tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 17 / 01 / 2023

et publié ou notifié

le 17 / 01 / 2023

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Création d'un poste de conseiller en séjour à temps complet au BIT de
Fraïsse Sur Agoût**

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_003

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Création d'un poste de conseiller en séjour à temps complet au BIT de Fraïsse Sur Agoût

Le poste de conseiller en séjour de Fraïsse Sur Agoût est actuellement à 24 heures hebdomadaire.
Au vu de l'évolution des missions de l'office du tourisme, à savoir :

- Le besoin de renforcer l'accompagnement des prestataires,
- L'augmentation du nombre de visites proposées par l'office du tourisme, avec notamment la prise en charge des visites du barrage et de l'usine d'eau de La Salvetat, et la nécessité d'appuyer la personne en charge des visites en formant une autre personne à celles-ci.

Il convient de convertir le poste à 24 heures par un poste à temps complet.

Il est proposé aux membres du bureau d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Le poste laissé vacant à 24 heures hebdomadaire sera fermé lors d'un prochain bureau lorsque l'avis du Comité social territorial aura été recueilli.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 01 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Suppression d'un poste et approbation du nouveau tableau des effectifs

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_004

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour »: 17
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Suppression d'un poste et approbation du nouveau tableau des effectifs

Suite aux avancements de grade de l'année 2022 un agent a été promu adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à 17.5 heures.

Le comité technique du 24 novembre 2022 a émis un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint territorial d'animation à 17.5 heures laissé vacant.

Il est demandé aux membres du bureau de supprimer ce poste vacant ainsi que d'approuver le nouveau tableau des effectifs ci-dessous.

Tableau des effectifs au 01/01/2023	TC ou TNC	nombre	effectifs pourvus	poste à pourvoir
ADMINISTRATIVE				
attaché principal	TC1	1	1	0
attaché	TC2	2	2	0
rédacteur principal 1ere classe	TC2	2	2	0
rédacteur principal 2eme classe	TC1	1	1	0
adjoint administratif principal de 1ère classe	TC2	3	2	1
adjoint administratif principal de 2ème classe	TC5 TNC1	6	6	0
adjoint administratif territorial	TNC1 TC15	16	13	3
ANIMATION				
adjoint d'animation principal de 2ème classe	TNC1	1	1	0
adjoint d'animation	TC1 TNC1	2	2	0
TECHNIQUE				
ingénieur	TC1	1	1	0
technicien principal 1ere classe	TC1	2	1	1
technicien principal 2eme classe	TC2	1	1	0
technicien	TC1	1	1	0
agent de maitrise	TC7 TNC2	9	8	1
adjoint technique principal de 1ère classe	TC0 TNC0	0	0	0
adjoint technique principal de 2ème classe	TC2 TNC1	3	3	0
adjoint technique territorial	TNC1 TC11	12	10	2
SPORTIVE				
éducateur APS principal 1ème classe	TC	1	1	0
total		63	57	6

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver la suppression du poste d'adjoint territorial d'animation à 17.5 heures.
- d'approuver le nouveau tableau des effectifs ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 01 / 20 23

Sous-Préfecture de Castres
Date de réception de l'AR: 17/01/2023
081-200066553-20230112-DBC_2023_004-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Tarn

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_014

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour » : 0
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Tarn

Vu le code de justice administrative et notamment les articles L.213-1 et suivants et les articles R. 213-1 et suivants de ce code ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut relatif à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 créé par l'article 28 de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 ;

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire ;

Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;

Vu la délibération du Centre de gestion du Tarn en date du 16 juin 2022 créant la mission de médiation, en définissant les tarifs et autorisant, dans ce cadre, le Président du centre de gestion à signer avec chaque collectivité adhérent à la mission, une convention cadre de mise en œuvre de la médiation ;

Considérant qu'il nous appartient de délibérer pour adhérer au principe de la nouvelle mission de la médiation et d'autoriser le Président à signer la convention cadre de mise en œuvre de la médiation annexée à la présente délibération,

Considérant qu'en adhérant à cette mission, la Communauté de Communes prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation.

Considérant la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que consécutivement à la présente adhésion de principe à la mission de médiation, pour les litiges susmentionnés, les agents de la Communauté de Communes devront obligatoirement les soumettre au processus de la médiation préalable, avant de former un recours contentieux devant le juge administratif,

Considérant que la Communauté de Communes peut confier au Centre de Gestion du Tarn la conduite de la médiation à l'initiative des parties ainsi que la médiation à l'initiative du juge,

Considérant que le Centre de Gestion du Tarn a fixé un tarif de 500€ pour 8 heures de médiation (ce tarif forfaitaire comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, les réunions de médiation plénières et le travail administratif) et de 50€ de l'heure pour le temps passé au-delà du forfait de 8 heures.

Considérant que la médiation est un mode de règlement alternatif des conflits qui permet, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, de régler les différends de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse.

Considérant que la conduite de la médiation est assurée par des agents du Centre de Gestion formés et opérationnels, qui garantiront le respect des grands principes de la médiation : indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité.

Il revient à notre Communauté de Communes de conventionner avec le Centre de gestion du Tarn pour pouvoir bénéficier de ce service de médiation qui recouvre la médiation préalable obligatoire, la médiation à l'initiative des parties et la médiation à l'initiative du juge.

Il est proposé aux membres du bureau d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Tarn ainsi que d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'adhérer à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion du Tarn,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion tel qu'annexée à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 26 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 26 / 01 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Convention de mise à disposition de Madame Hélène Verdier

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_015

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour » : 17
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Convention de mise à disposition de Madame Hélène Verdier

La convention de mise à disposition de Madame Hélène VERDIER a pris fin au 31 décembre 2022. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 2 ans à 24,5 heures par semaine.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver la convention de mise à disposition de Madame Hélène Verdier annexée à la présente délibération et d'autoriser le Président à signer la convention.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver la convention de mise à disposition de Madame Hélène Verdier annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 07 / 02 / 20 23
et publié ou notifié
le 07 / 02 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention DETR pour acquisition d'un véhicule

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_013

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour »: 17
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention DETR pour acquisition d'un véhicule

Dans le cadre du déploiement de la version mobile de la Micro-Folie Ô CŒUR D'OCCITANIE sur son territoire mais aussi sur celui de ses partenaires, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc souhaite acquérir un véhicule utilitaire pour faciliter le transport des modules. Elle sollicite une subvention dans le cadre de la DETR 2023, selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes		
Type de dépense	Montant (HT)	Type de la recette	Montant (HT)	%
Achat d'un véhicule utilitaire type Renault Trucks Master L3H2	36 300,00 €	DETR – AAP Micro-Folie	29 040,00 €	80
		Autofinancement – CCMLHL	7 260,00 €	20
Total	36 300,00 €	Total	36 300,00 €	100

Il est proposé aux membres du bureau d'adopter le plan de financement ci-dessus ainsi que d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués et à signer les pièces afférentes à cette opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements indiqués précédemment,
- d'autoriser à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 20 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 20 / 01 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Bail de courte durée à VVF pour la salle des 4 pentes

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_007

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Bail de courte durée à VVF pour la salle des 4 pentes

Le bail de location en date du 21 juin 2021 liant la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc et VVF arrive à expiration.
Il concerne la location de la salle des 4 pentes sis aux Bouldouïres à VVF.

VVF sollicite la Communauté de Communes afin de bénéficier d'un contrat de bail de courte durée d'un an lui permettant d'assurer, dans le cadre de sa gestion des hébergements touristiques, des animations en ces lieux pour la saison 2023. Ainsi les dates des 2 baux coïncideraient.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver la nouvelle proposition de contrat de bail de courte durée telle qu'annexée à la présente délibération,
- de fixer le montant du loyer annuel à 1500,00 € HT (TVA en sus),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de bail de courte durée avec VVF.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver la nouvelle proposition de contrat de bail annexée à la présente délibération,
- de fixer le montant du loyer annuel à 1500,00 € HT (TVA en sus),
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de bail de courte durée avec VVF.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 18 / 01 / 20 23

et publié ou notifié

le 18 / 01 / 20 23

Sous-Préfecture de Castres
Date de réception de l'AR: 18/01/2023
081-200066553-20230112-DBC_2023_007-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Tarifs des maillots vendus au Centre de Bien-Etre

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_009

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Tarifs des maillots vendus au Centre de Bien-Etre

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc vend des maillots au Centre de Bien-Etre afin de dépanner quand les clients n'ont pas la tenue exigée (bassin, piscine, spa). Il convient d'harmoniser les prix de vente avec ceux des prix du distributeur au niveau de la piscine des Sources Chaudes.

Il est proposé aux Membres du Bureau d'approuver les tarifs ci-dessous applicables au 1^{er} février 2023 :

	HT	TVA 20%	TTC
MAILLOT HOMME	11.66 €	2.34 €	14.00 €
MAILLOT FEMME	13.33 €	2.67 €	16.00 €

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver les tarifs de vente de maillots au Centre de Bien-Etre indiqués ci-dessus applicables au 1^{er} février 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 18 / 01 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Tarifs des maillots vendus à la Base de Loisirs du Laouzas

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_008

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Tarifs des maillots vendus à la Base de Loisirs du Laouzas

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc vend des maillots à la Base de Loisirs du Laouzas afin de dépanner quand les clients n'ont pas la tenue exigée (bassin, piscine, spa). Il convient d'harmoniser les prix de vente avec ceux des prix du distributeur au niveau de la piscine des Sources Chaudes.

Il est proposé aux Membres du Bureau d'approuver les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1^{er} février 2023 :

	HT	TVA 20%	TTC
MAILLOT HOMME	11.66 €	2.34 €	14,00 €
MAILLOT FEMME	13.33 €	2.67 €	16.00 €

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver les tarifs de vente de maillots à la Base de Loisirs du Laouzas indiqués ci-dessus applicables à compter du 1^{er} février 2023.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 18 / 01 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de subventions

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_010

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 17

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 0

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Demandes de subventions

Plusieurs associations listées ci-dessous ont sollicité la Communauté de Communes pour obtenir une subvention pour l'année 2023.

Il s'agit de :

- L'association Marise à La Salvetat demande une subvention sans préciser le montant. En 2022, l'association avait bénéficié d'une subvention de 800€.
- L'association la Confrérie des Tastaïres Salvetois demande une subvention d'un montant de 1500€.
- L'association Culture et Tradition à La Salvetat demande une subvention de 1000 €.

Il est proposé aux membres du bureau d'attribuer les subventions demandées aux associations listées ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 800,00 € à l'association Marise de La Salvetat,
- d'attribuer une subvention de 1500,00 € à l'association de la Confrérie des Tastaïres Salvetois,
- d'attribuer une subvention de 1000,00 € à l'association Culture et Tradition de La Salvetat.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18/01/2023
et publié ou notifié
le 18/01/2023

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de fonds de concours

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_011

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour » : 17
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Demandes de fonds de concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune
BARRE	Achat hangar pour ateliers municipaux	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
ESPERAUSSES	Remplacement ballon du surpresseur de Cagoloup	6 917,00 €	3 458,50 €	3 458,50 €
Montant des FDC attribués			13 458,50 €	

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider les plans de financements définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre des fonds de concours aux communes pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 18 / 01 / 20 23
et publié ou notifié
le 18 / 01 / 20 23

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande d'intégrer la candidature du Pays Haut-Languedoc et Vignobles à l'appel à projets « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central ».

Séance du 12 janvier 2023
Délibération n°DBC_2023_012

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 17
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 17
- dont « pour »: 17
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 12 janvier 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 27 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Alain BARTHES, Jacques CALVET, Marie CASARES

Secrétaire de séance :

Objet : Demande d'intégrer la candidature du Pays Haut-Languedoc et Vignobles à l'appel à projets « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central ».

Un nouvel appel à projets « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central » devrait être lancé au cours du premier trimestre 2023.

Depuis plusieurs mois, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc a missionné le cabinet MDP Consulting afin de réaliser une étude de « définition d'un positionnement touristique et d'une stratégie territoriale de développement touristique ». Cette mission aboutira dans les prochaines semaines. Par ailleurs, la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à candidatures « Territoires de lacs du Massif-Central ». Au travers de ce

dispositif, elle élabore une stratégie intégrée et partagée, plaçant les lacs du Laouzas, de La Ravière, des Saints-Peyres et de Vésoles au cœur de la dynamique de développement de son territoire. Cette stratégie sera finalisée au cours du premier semestre 2023.

Au travers de ces réflexions, les sports et loisirs de pleine nature apparaissent comme le vecteur d'attractivité essentiel du territoire.

Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a porté une précédente candidature Pôle de Pleine Nature « **Montagnes du Caroux** ».

Les élus rappellent que les massifs du Caroux et de l'Espinouse se situent en majorité sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc. De plus les stratégies des deux territoires sont pleinement convergentes en matière de structuration et de développement des sports et loisirs de pleine nature. En conséquence la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc sollicite l'intégration de la globalité de son territoire dans la future candidature « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central » portée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

Entendu le rapport du Président,
Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- de solliciter l'intégration de la globalité de son territoire dans la future candidature « Pôles de Pleine Nature en Massif-Central » portée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles.
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette candidature.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 20/01/2023
et publié ou notifié
le 20/01/2023